



Non versement du treizieme mois et des primes de régularité

Par **tahiti jordd**, le **16/05/2015 à 18:06**

Bonjour , je suis salarié depuis 16 années chez le meme employeur et dependan det la convention ameublement (fabrication) ; mon employeur ne m ayant jamais versé de treiziemes mois , ni prime de régularité ; je me demande si cela est normal ?
Je vous remercie de pouvoir m éclairer sur ces sujets ..
Merci a tous

Par **P.M.**, le **16/05/2015 à 20:33**

Bonjour,
Vous pouvez donc réclamer une régularisation rétroactive dans la limite de la prescription de 5 ans encore valable suivant ces dispositions de la Convention collective nationale de la fabrication de l'ameublement :
- [art. 34](#)
- [art. 35...](#)

Par **lia81**, le **17/05/2015 à 23:39**

Bonjour, j'ai demande une rupture conventionnelle suite a 8 ans passes dans une entreprise. Je n'ai pas de double de la demande d'homologation et j'ai reçu un courrier de la DDT l'indiquant que la date de fin de mon contrat est le 20.05.2015 et mon employeur me dit que c'est le 26/05/2015... Qui dois écouter? De plus est ce que mon patron peut tenter un procès contre moi? J'ai remarquée que ma collègue vérifié mon travail effectué ultérieurement, en plus elle me dénigré auprès des collègues... Je l'ai formée et m'a accusée de rétention d'information, m'a traitée de menteuse alors qu'elle a interprétée mes propos a sa façon et s'est plainte a notre chef. J'ai démenti mais mon chef ne m'a pas écoutée. Il m'a indique que le non paiement de mes primes depuis l'arrivee de la collègue était du au fait que je suis une mauvaise employée, alors pourquoi avant son arrivée je les touchais? Ont ils le droit de me priver de prime et les payer a ma collègue? Et si je suis une si mauvaise employée alors pourquoi me garder? J'ai demandée un rupture ai je eu tort? Mon patron peut il décider d'intenter une action en justice suite a la succession de mauvaises décision des le départ par mon patron qui n'a pas vu un clause? Ensuite mes collègues se sont trompes lors de la création des dossiers et mon chef m'a demande de faire une modification entre deux

portes j'ai exécuté le soucis c'est qu'il ne m'a pas expliqué... Je l'ai alerte mais ne m'a pas écoutée du coût perte de 22000€ peut il me tenir pour responsable? Merci pour votre reponse

Par **P.M.**, le **18/05/2015** à **08:41**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...